ROUBAIX

A PROPOS DES TRAMWAYS

La Société Electrique répond à M. le maire de Roubaix :

Monsieur le Maire,

Votre lettre du 5 courant dont nous avons l'honneur de vous accuser réception contient plusieurs inexactitudes de fait que nous nous voyons au regret de vous signaler.

Vous nous dites que vous acceptez le passage à gauche du Parc Barbieux à condition que nous « ne soyons pas dédits ». Cela revient à une impossibilité, le parc devant être traversé deux fois en haut et en bas pour rejoindre les artères extérieures, et contre quoi vous vous élevez maintenant tous que vous-même. Monsieur le Maire, admettiez au Conseil général (séance du 25 août 1902), ces deux traversées.

D'autre part, à l'encontre de votre affirmation, il existe à Paris, au Bois de Boulogne, un tramway longeant la pelouse de Bagatelle depuis le boulevard Richard-Wallace jusqu'au pont de Suresnes. Personne à Paris n'a cri au vandalisme. Nous pourrions citer encore le tramway de Trianon, dans le parc célèbre de Versailles, les tramways du Bois de Vincennes et bien d'autres en France comme à l'étranger.

Enfin, les tracés que d'après vous nous cherchons à instruire, ont tous été enquêtés et déclarés d'utilité publique, comme vous le savez bien d'ailleurs.

Quant à l'estacade de Beaurepaire, elle ne constitue pas un « opaque paravent de briques », il suffit d'en regarder l'élévation figurant dans les plans qui vous ont été communiqués pour vous en convaincre. Enfin, les « deux ruelles » restant de part et d'autre de l'estacade offrirent ensemble à la circulation des voitures une largeur supérieure à la chaussée actuelle de 10 m.

Enfin, pour terminer, nous ne savons plus à quelle dépense vous faites allusion relativement à notre entrée dans Tourcoing, la municipalité de cette ville n'ayant à aucun moment émis de prétentions comparables à celles de la ville de Roubaix.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur,
Signé : FRANCQ

M. Georges Lehoucq, adjoint au maire, nous en cause par la Compagnie Mongy, vient de lui adresser la lettre suivante :

Roubaix, le 6 mars 1908.

Monsieur le Directeur de la Compagnie Mongy,

Dans votre lettre de ce jour vous me mettez en cause comme ayant indiqué le moyen de détourner de la ville de Roubaix et votre Compagnie des différends existants. Vous donnez à mon égard une interprétation nouvelle. J'ai demandé à Monsieur le Ministre des travaux publics d'ordonner une enquête sur la partialité du contrôle en faveur de votre Compagnie.

Je trouve, Monsieur le Directeur, très naturelle votre manière d'agir ; vous avez acquis du département une concession d'un prix élevé et sans souci d'aucun autre intérêt vous essayez de l'exploiter de la façon la plus économique, vous êtes bon gardien des deniers de vos actionnaires et parfaitement dans votre rôle.

La ville est moins sûre, elle ma part, je n'ai aucune confiance en son omnipotent tuteur le contrôle chargé de la défendre contre vos prétentions.

Je n'ai aucune confiance parce qu'il vous est redevable de trop de bienfaits. Vous avez sauvé par votre subvention le splendide projet du boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing qui se traînait lamentablement.

Et actuellement ne vous doit-il pas des sommes assez importantes pour le maintenir en temps et heure de la plate-forme du même boulevard ? Vous avez le droit d'exiger une reconnaissance de votre obligé.

Est-ce un procès de tendance ? Peut-être ; mais il serait imprudent d'attendre que le mal soit fait alors que le simple bon sens et les faits indiquent si nettement le rôle forcément partial du contrôle.

Et puis si l'on aime un peu et sa ville et le confort pour ses concitoyens, il est permis de trembler en se demandant quel sera le rôle du contrôle vis-à-vis de vous, lui qui n'a pas été capable depuis 4 ans de faire respecter par la Compagnie de Roubaix-Tourcoing le cahier des charges, et cependant il n'avait pas pour elle les mêmes raisons d'indulgence.

C'est pour éclaircir de cette question que j'ai demandé une enquête et en ce faisant je suis certain d'avoir cherché à calmer les légitimes inquiétudes de tous les Roubaisiens.

Cette chose remise au point, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Georges LEHOUCQ.

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Un rapport de M. Georges Sellier, conseiller radical

Dans notre numéro de samedi matin, nous avons dit que le Conseil municipal se réunirait en séance officieuse, le lundi 9 courant, à quatre heures du soir, pour examiner la proposition faite à la dernière réunion du Conseil municipal, par M. Georges Sellier, conseiller de la fraction radicale.

Voici, à ce sujet, la lettre et le rapport adressé par M. Sellier, à ses collègues du Conseil :

Monsieur et cher Collègue,

Vous avez été convoqué pour lundi prochain à une séance officieuse du Conseil municipal. Afin de hâter la solution du vœu qui doit y être discuté, je crois bien faire de soumettre à votre examen le projet que je me propose de défendre. J'espère que cette communication vous décidera sinon à approuver le texte de ma proposition, au moins à lui apporter des améliorations qu'il serait susceptible de recevoir.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. SELLIER.

Messieurs,

Je remplis d'abord un devoir auquel je me crois obligé en demandant à M. le Président de défendre ma proposition de Représentation Proportionnelle dans le prochain Conseil municipal.

La nature de ces réclamations, le fond du sujet et vous soumets à la lire : Je tiens m'ayant été très limité — le projet suivant :

1° En vue des prochaines élections municipales, une Commission dite de « répartition » sera créée. Cette Commission sera composée de huit membres nommés par les partis politiques (Socialiste Unifié, Radical-Socialiste, Progressiste, Union Catholique, soit deux représentants par parti.

La nomination de ces représentants aura lieu dès que les élus et les candidats aîn d'écarter autant que possible les rivalités personnelles susceptibles de se produire entre adversaires de la veille. La Commission de répartition de nommera et président ni secrétaire définitifs, mais un président et un secrétaire de séance pris à tour de rôle dans chaque parti représenté. Le procès-verbal de chaque séance sera signé par tous les membres présents. En cas d'empêchement du président, ce dernier pourra être suppléé ; ce soin incombera à la diligence du parti intéressé qui règlera son choix comme il est du plus beau.

2° La Commission se réunira une première fois sur convocation officieuse du maire, elle s'entendra avec ce dernier pour la salle qui sera mise à sa disposition ; elle désignera son président et son secrétaire pour la réunion qui aura lieu le lendemain de l'élection et fixera l'heure de cette réunion.

3° La Commission réunie le lendemain du premier tour aura pour mandat de centraliser les résultats. Elle procédera comme suit : Les voix dans chaque section seront totalisées par liste et les chiffres ainsi obtenus seront additionnés à leur tour. Le total général sera divisé par 35 et le quotient devindra le diviseur total de chaque liste.

Exemple : Parti A 9600 ; Parti B 2400 ; Parti C 4600 ; Parti D 7400. — Total : 23,000.

23,000 voix : 35 sièges = 657 voix. — Le parti A aura droit 9600 voix, soit = 13 sièges. — Le parti B aura droit 2400 voix, soit = 4 sièges. — Le parti C 4600 voix = 6 sièges. — Le parti D aura 7400 voix = 10 sièges.

4° Les résultats du premier tour n'auront en conséquence qu'un caractère, celui de faire connaître d'une manière effective la force des partis.

Le lendemain soir ou le surlendemain matin, au plus tard, la Commission de répartition terminera ses travaux de répartition sur les bases de l'article 3, chaque parti sera informé par ses représentants à la Commission du nombre de sièges auquel il a proportionnellement droit.

Si un parti avait, en raison du sectionnement, plus d'élus qu'il lui en aurait été attribué par la Commission, il aurait à faire connaître le nom, dernier délai, les noms de ses démissionnaires, afin de ramener sa représentation au chiffre fixé par la Commission de répartition.

5° Les fractions, selon leur importance, attribueront les sièges restant à pourvoir — Exemple: avec les chiffres ci-haut, il reste à pourvoir 4 sièges qui reviendront aux fractions 800, 834 et 662.

6° L'Administration municipale appartiendra de droit au parti ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages même si ce parti était minorité au Conseil municipal dans l'intervalle des élections complémentaires nécessitées par les démissions prévues dans l'article 4.

7° Si, par suite de manœuvre quelconque, le Collège électoral tardait à être convoqué, et au plus tard dans les trois mois qui suivront le premier tour, le Conseil en entire adressera sa démission afin de donner lieu à de nouvelles élections conformes à la représentation proportionnelle, telle qu'elle aura été indiquée par le Corps électoral et mise au point par la Commission de répartition.

8° En cas d'élections nouvelles pour les causes ci-dessus, il n'y aurait pas de suite.

9° Les partis prennent l'engagement d'honneur de respecter les conventions établies d'un commun accord.

Telle sont, Messieurs, les moyens que j'ai l'honneur de vous proposer. Il-je oublié certaines éventualités — Est-il quelque difficulté nouvelle à envisager ? Ceux de nos collègues de la majorité et de la minorité qui m'ont encouragé de leur approbation, voudront bien le dire. Je crois cependant vous avoir démontré que la Représentation Proportionnelle est possible à Roubaix. Il suffit que vous le voulez pour qu'elle soit un fait établi.

Georges SELLIER.

LIGUE RADICALE ET RADICALE-SOCIALISTE

Les membres du Comité directeur de la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste des cantons de Roubaix sont invités à se trouver, d'urgence, à la réunion du Comité qui aura lieu 21, place du Trichon, aujourd'hui dimanche 8 mars, à 11 heures 4 du matin, sous la présidence de M. H. Delecroix, député.

ENTRE TRAM ET FIACRE

Vendredi, vers 7 heures 4 du soir, 8 l'angle de la rue de la Gare et de la Grande-Place, le tramway 8534 a heurté violemment le conduit par Antoine Georges, âgé de 30 ans, cocher, demeurant rue de Crouy, 12. Une lanterne a été brisée.

ETRANGE TROUVAILLE

Samedi matin, quai de Gand, en chargeant des immondices sur la bélandre « La Ville de Roubaix », des éboueurs ont trouvé un paquet renfermant des instruments de chirurgie. Cette trouvaille a été remise entre les mains de M. Pruthomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

LA FRAUDE

Passant quai de Wattrelos, le sous-brigadier douanier Gaudet a obligé deux Darras à venir de la frontière deux individus qu'ils prétendent la fuite à leur vue. Les douaniers se mirent aussitôt à leur poursuite et Darras réussit à rejoindre l'un des fugitifs, tandis que son collègue poursuivait le second. Ils ont, en reprise de justice très connu à Roubaix.

Aux cris poussés par le prisonnier, des apaches accoururent, cernèrent le douanier, tentèrent de le jeter dans le canal et délivrèrent le contrebandier, qui prit aussitôt la fuite en escaladant la passerelle des Soles.

Pourtant le veston du fraudeur resta entre les mains du douanier. Il contenait un bulletin de naissance délivré par la mairie de Tubise (Belgique), au nom de Léon Lequeme, 28 ans, demeurant rue Dampierre, 37.

BRAS FRACTURÉ

Chez M. Edmond Gransir, mercier en gros, boulevard Gambetta, le jeune Léon Lemaire, âgé de 17 ans, coursier, demeurant rue Brézin, 67, se trouvait sur une échelle restée en train de nettoyer les rayons, lorsqu'un autre employé, qui ne l'avait pas vu, remua brusquement l'échelle. Perdant l'équilibre, le jeune Lemaire tomba sur le sol et se fracture l'extrémité inférieure du radius droit. Un mois de repos.

SAVON DU CONGO Blanchisseur du teint Victor VAISSIER

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS, AUX INFIRMES ET AUX INCURABLES PRIVÉS DE RESSOURCES

Les nouveaux assistés, qui ont fait leur demande avant le premier janvier et sont compris sur la liste admise par le Conseil municipal dans sa séance du 29 février dernier, sont informés qu'ils pourront se présenter à partir de mardi prochain pour toucher les allocations de janvier et de février. Ceux qui sont dans l'impossibilité de se présenter eux-mêmes, devront se procurer, au Bureau d'Assistance, les imprimés nécessaires pour faire établir une procuration au nom d'une personne majeure sachant signer et qui acceptera de se présenter chaque mois en leur lieu et place.

Il est rappelé que les paiements, qui ont lieu à la Recette du Bureau de Bienfaisance, 121, rue Pallart, commencent toujours le second mardi de chaque mois, en suivant l'ordre alphabétique suivant : le mardi, pour les lettres A, B et C ; le mercredi, de D à F ; le jeudi, de G à M, et le vendredi, de N à Z.

Les bulletins sont payés le matin, à partir de huit heures et demie ; les infirmes et incurables, l'après-midi, à deux heures ; les personnes munies de procurations, c'est-à-dire louchant pour des assistés impotents, doivent se présenter le matin, à dix heures, pour les vieillards et l'après-midi, à trois heures, pour les incurables.

Avec ce bulletin, se munir toujours des pièces d'identité, procurations, etc., pour retirer les bons.

LE COMBAT DE BOXE ANGLAISE MOOTS-DESBUISTELLES

C'est vraiment un match passionnant qui mettra aux prises samedi 14 mars les meilleurs combattants poids légers d'Angleterre et France : Georges Moore et Hubert Desbuistelles. Beaucoup vous pour preuve que des vives discussions que suscite dès maintenant cette rencontre qui fera date dans les annales de la boxe. Ce match intéresse au plus haut le monde sportif de la région ; les grands journaux politiques et sportifs parisiens en parlent presque chaque jour et nos deux correspondants spéciaux « l'Auto » et « Paris » ont encore fait hier un long article sur cette rencontre. Les deux adversaires se préparent très sérieusement et se présentent « fin prêts » sur la scène de l'Hippodrome le 14 mars prochain. Georges Moore travaille à Londres depuis 5 jours et Desbuistelles arrive ville que 48 heures avant le match. Hubert Desruelles, notre sympathique compatriote que nous avons pu voir ces jours-ci car il avait une permission de 3 jours d'on sait qu'il est soldat à Agdem, il vient d'être nommé caporal), se montre très confiant, il ne cache pas que ce sera dur, mais qu'il va en mettre pour gagner.

La location est toujours ouverte chez Mme veuve Dubé, 16, rue de la Gare.

UN COMITÉ DES FÊTES AU TRICHON

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur de l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing ».

Roubaix.

Je me fais l'interprète d'un groupe d'habitants du quartier du Trichon pour lancer l'idée de former dans ce quartier un Comité des Fêtes.

Malgré sa proximité du centre, le Trichon est de plus en plus délaissé, et, à part les danses annuelles, aucune réjouissance ni fête ne s'y donne jamais. Il y a bien les quelques concerts publics donnés au square Pierre Chiteau, mais on sait que ce n'est pas en quelques heures de l'activité du commerce du quartier.

Je fais donc appel à la bonne volonté des principaux habitants et des habitantes influents du Trichon pour constituer au plus tôt un Comité des Fêtes ; il est peut-être déjà un peu tard pour organiser quelque chose de pratique cette année, mais, d'ailleurs plus qu'il y aura de travail du Fontenoy, mais on pourrait dès lors bien prêt pour l'année prochaine.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Directeur, pour l'hospitalité que vous voudrez bien donner à ces lignes, et avec l'espoir que mon appel sera entendu, je vous présente, mes bien sincères salutations.

UN HABITANT DU TRICHON.

C'est avec plaisir que nous insérons cette lettre, et nous espérons que, montant l'exemple, les établis de la place du Trichon ne tarderont pas à se réunir pour constituer au moins un Comité provisoire auquel nous promettons d'ores et déjà notre plus large concours.

LIGNE DES TRAMWAYS DE LA GARE DE ROUBAIX AU CRETINIER

M. le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté ordonnant une enquête sur le nombre et l'emplacement des points d'arrêt de la ligne N° 9 de la Gare de Roubaix au Crétinier.

Voici les principaux articles de ce document :

Les pièces dont le détail suit : 1° Plan général indiquant les points d'arrêt ; 2° Nomenclature des mêmes points, seront déposées pendant un mois à compter du 7 mars au 7 avril prochain à la Mairie de Roubaix, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le délai fixé à l'article précédent ne courra qu'à dater de l'avertissement qui sera donné collectivement aux parties intéressées de prendre connaissance des pièces déposées à la Mairie.

A l'expiration du délai d'un mois ci-dessus fixé, le Maire clôra le registre qui sera transmis avec les pièces de l'affaire à l'ingénieur en chef du Contrôle. Il sera ensuite soumis à une Commission qui se réunira le samedi 11 avril, à 3 heures, à l'Hôtel de la Préfecture.

Sont nommés membres de cette Commission : MM. Eugène Motte, conseiller général, Maire de Roubaix ; Roussel, conseiller général, industriel à Roubaix ; Roussel, président de la Chambre de Commerce de Roubaix ; Watine, adjoint au Maire de Roubaix ; Hazebrouck, conseiller d'arrondissement à Roubaix ; E. Delattre, conseiller municipal à Roubaix ; Léon Olivier, constructeur à Roubaix.

L'ingénieur de la Compagnie des Tramways de Roubaix et de Tourcoing se tendra à sa disposition.

La Commission désignera elle-même son président et son secrétaire. MM. les Ingénieurs chargés du contrôle des Tramways assisteront à la réunion de la Commission d'enquête à titre consultatif.

La Commission examinera toutes les pièces qui lui seront soumises et donnera son avis.

Ses opérations devront être terminées dans le délai de quinze jours à dater de l'époque de sa réunion, après quoi son procès-verbal nous sera immédiatement transmis.

La Chambre de Commerce de Roubaix sera appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur l'utilité et la convenance du projet.

Le projet, après la délibération nous sera transmis avant la date fixée à l'article 4 ci-dessus pour la réunion de la Commission d'enquête.

Le Conseil municipal de Roubaix, convoqué au besoin en session extraordinaire, sera appelé à délibérer et à émettre son avis sur le même objet.

ECOLE RUE TURGOT

Liste des lots non réclamés de la Tombola de l'école rue Turgot.

1676	4124	7746	1984	7252	4788	3544
7056	8495	8384	4170	4336	9034	2751
6231	8134	7573	3641	5477	4683	5314
2933	5252	7381	6663	8508	3825	2
1065	5976	4985	1487	6573	6452	3568
3835	8125	1061	0186	0746	2375	4876
0548	1619	6087	3941	9148	1040	0571
4763	2598	1441	3602	7181	6255	9071
0392	3065	8545	7728	4163	8553	5461
6071	7172	7245	6878	2805	6069	3598
6697	5911	4733	5114	1668	4522	3891
5672	6387	1623	4555	3442	2865	8877
6723	5677	5785	6145	2337	2785	3944
8465	6030	1581	1539	0768	6721	9141
8428	5573	0411	1694	8652	4540	9036
5138	7081	3243	1245	3257	1363	9465
9087	9223	9073	1321	9820	4522	1941
6088	2840	3843	1960	0421	9325	4341
3100	0824	7822	9073	9398	5403	5893
9261						

Les lots peuvent être réclamés jusqu'au 31 mars courant à l'école de la rue Turgot.

COFFRES-FORTS GRUSON
21, Rue Royale, LILLE
— ENVOI DU CATALOGUE — 41060

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Groupe Pédagogique de Tourcoing. — Réunion au local dimanche 8 mars, à 10 h. ½ précises. Ordre du jour : Excursion de Rouen ; questions diverses.

Groupe Mécanique. — La manifestation en l'honneur du président, M. J. Gantier, aura lieu le dimanche 15 mars. Les membres faisant partie de la commission d'organisation sont priés d'être au local dimanche 8 mars, à onze heures précises.

ECOLE DES GARÇONS RUE BRÉZIN

Les jeunes élèves de 17 à 20 ans, qui désirent préparer le concours d'admission en vue du service militaire, peuvent se faire inscrire dès maintenant à l'école, siège de l'Association.

Les cours préparatoires y commenceront incessamment.

CERCLE MODERNE

C'est aujourd'hui à 5 h. ½ précises qu'aura lieu au Théâtre du Fontenoy le grand concert de gala du cercle moderne.

STATISTIQUE SANITAIRE DE LA VILLE DE ROUBAIX. — MOIS DE FEVRIER 1908

Nombre de naissances, 206 ; décès, 180 ; mort-nés, 10 ; mariages, 138 ; divorces, 6 ; il est né 105 enfants du sexe masculin et 91 du sexe féminin ; 2 enfants sont nés légitimement de la force ouvrière : 90 du sexe masculin ; 90 du sexe féminin.

Parmi les décès, 151 se sont produits en ville ; 29 sont 2 étrangers en ville, dans les hôpitaux ; 36 enfants de moins de 1 an sont morts ; soit 17,9 % des naissances.

Parmi les causes principales de décès, nous relevons la tuberculose qui a fait 35 victimes, soit près de 20 % des décès ; les autres affections de l'appareil respiratoire, qui ont fait 26 victimes ; les maladies organiques du cœur, 13 ; l'entérite des nouveau-nés, 7 ; le cancer, 12 ; les maladies épidémiques : scarlatine, diphtérite, etc., 4.

La 1er trimestre de l'année a fait 206 décès et 61 naissances ; le 2e, 23 décès et 50 naissances ; le 3e, 61 décès et 51 naissances ; le 4e, 19 décès et 30 naissances ; total : 180 décès et 14 naissances.

Pendant cette période, le bureau d'hygiène n'a reçu que 4 déclarations de maladies contagieuses : 1 cas de scarlatine, 1 cas de petite ... 1 cas de rougeole, 1 cas de fièvre typhoïde.

Il a été reconnus mauvais : l'inspection des denrées alimentaires a saisi 3.415 kil. de viande, 2107 kil. de poissons et mollusques et 123 kil. de denrées diverses.

CONCERT A L'ŒIL

Voici le programme du concert public qui sera donné par la Musique Roubaisienne, dimanche 1 courant, à huit heures du soir, au théâtre du Fontenoy : Le Laboureur (Ritz), la Société, marche (Lemoine), M. Duchesne — Pasquille Tourquennoise, (Dad) — La Fête du Pard (Bizet), Alf. Lagasse — Chansonnette genre Polin, Derbaudringhien — La Matin (L. de Rillé) — Souvenir — Pierrette (Ch. Lecocq), Desroussaux — Pasquille Tourquennoise, Dad — Arioso du Roi de Lahore (Massenet), R. Spitaels — Chansonnette comique, Derbaudringhien.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Marie Cauferman, rue Lacroix, 173 — Christiane Delétoile, rue Vauban, 34 — Henri Ergin, rue Christophe-Colomb, 50 — Germaine Dubrulle, rue Pellart.

MARIAGES. — Entre : Georges Brulein, contremaître de filature, rue Saint-Georges, 44 et Henriette Miffoz, sans profession, rue de Mouvaux, 158 — Henri Bourgeois, pâtissier, rue de l'Ommeleit, cour Ferret, 5 et Aurélie Devadder, soigneuse, rue Lacroix, cour Delannoy, 5.

DÉCÈS. — Louis Fouilleul, sans profession, 66 ans, rue des Chasseurs, 18 — Louise Bavenne, 33 ans, ménagère, rue de Jemmapes, cour Ryckewaert, 6 — Pierre Lemaire, 8 ans, marchand de fruits, rue de Lannoy, 175 — Alice Catrice, 1 mois, rue des Longues-Haies, 204 — Céline Dupuis, 41 ans, sans profession, rue de l'Empereur, 86 — Marie Carpentier, 34 ans, sans profession, place de la Nation, 19 — Rosalie Delfosse, 71 ans, ménagère, rue Pierre-Bayle, 15 — Jules Fauvel, 54 ans, propriétaire, boulevard d'Armentières, 86 — Arthur Flamant, 9 ans, rue Jeanne-Maillotte, 7 — Hortense Tiffoz, 76 ans, sans profession, rue d'Hespres — Jean Vanderpoorten, 71 ans, rentier, rue du Chemin-de-Fer, cour Vandenghowe, 1.

MORT-NÉ. 1.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Directeur, pour l'hospitalité que vous voudrez bien donner à ces lignes, et avec l'espoir que mon appel sera entendu, je vous présente, mes bien sincères salutations.

UN HABITANT DU TRICHON.

C'est avec plaisir que nous insérons cette lettre, et nous espérons que, montant l'exemple, les établis de la place du Trichon ne tarderont pas à se réunir pour constituer au moins un Comité provisoire auquel nous promettons d'ores et déjà notre plus large concours.

LIGNE DES TRAMWAYS DE LA GARE DE ROUBAIX AU CRETINIER

M. le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté ordonnant une enquête sur le nombre et l'emplacement des points d'arrêt de la ligne N° 9 de la Gare de Roubaix au Crétinier.

Voici les principaux articles de ce document :

Les pièces dont le détail suit : 1° Plan général indiquant les points d'arrêt ; 2° Nomenclature des mêmes points, seront déposées pendant un mois à compter du 7 mars au 7 avril prochain à la Mairie de Roubaix, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le délai fixé à l'article précédent ne courra qu'à dater de l'avertissement qui sera donné collectivement aux parties intéressées de prendre connaissance des pièces déposées à la Mairie.

A l'expiration du délai d'un mois ci-dessus fixé, le Maire clôra le registre qui sera transmis avec les pièces de l'affaire à l'ingénieur en chef du Contrôle. Il sera ensuite soumis à une Commission qui se réunira le samedi 11 avril, à 3 heures, à l'Hôtel de la Préfecture.

Sont nommés membres de cette Commission : MM. Eugène Motte, conseiller général, Maire de Roubaix ; Roussel, conseiller général, industriel à Roubaix ; Roussel, président de la Chambre de Commerce de Roubaix ; Watine, adjoint au Maire de Roubaix ; Hazebrouck, conseiller d'arrondissement à Roubaix ; E. Delattre, conseiller municipal à Roubaix ; Léon Olivier, constructeur à Roubaix.

L'ingénieur de la Compagnie des Tramways de Roubaix et de Tourcoing se tendra à sa disposition.

La Commission désignera elle-même son président et son secrétaire. MM. les Ingénieurs chargés du contrôle des Tramways assisteront à la réunion de la Commission d'enquête à titre consultatif.

La Commission examinera toutes les pièces qui lui seront soumises et donnera son avis.

Ses opérations devront être terminées dans le délai de quinze jours à dater de l'époque de sa réunion, après quoi son procès-verbal nous sera immédiatement transmis.

La Chambre de Commerce de Roubaix sera appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur l'utilité et la convenance du projet.

Le projet, après la délibération nous sera transmis avant la date fixée à l'article 4 ci-dessus pour la réunion de la Commission d'enquête.

Le Conseil municipal de Roubaix, convoqué au besoin en session extraordinaire, sera appelé à délibérer et à émettre son avis sur le même objet.

ECOLE RUE TURGOT

Liste des lots non réclamés de la Tombola de l'école rue Turgot.

1676	4124	7746	1984	7252	4788	3544
7056	8495	8384	4170	4336	9034	2751
6231	8134	7573	3641	5477	4683	5314
2933	5252	7381	6663	8508	3825	2
1065	5976	4985	1487	6573	6452	3568
3835	8125	1061	0186	0746	2375	4876
0548	1619	6087	3941	9148	1040	0571
4763	2598	1441	3602	7181	6255	9071
0392	3065	8545	7728	4163	8553	5461
6071	7172	7245	6878	2805	6069	3598
6697	5911	4733	5114	1668	4522	3891
5672	6387	1623	4555	3442	2865	8877
6723	5677	5785	6145	2337	2785	3944
8465	6030	1581	1539	0768	6721	9141
8428	5573	0411	1694	8652	4540	9036
5138	7081	3243	1245	3257	1363	9465
9087	9223	9073	1321	9820	4522	1941
6088	2840	3843	1960	0421	9325	4341
3100	0824	7822	9073	9398	5403	5893
9261						

Les lots peuvent être réclamés jusqu'au 31 mars courant à l'école de la rue Turgot.

TOURCOING

ILS NOUS RESTERONT CONTRE LEUR GRÉ

Nous avons enregistré hier le premier jugement rendu par M. le juge de paix du canton Nord, concernant les inscriptions, sur les listes électorales de Roncq et d'Halluin, d'électeurs cléricaux et nationalistes qui revaient aller soustraire la réaction, très en baisse dans ces communes, pour les prochaines élections municipales.

Ce premier jugement se réfère à l'inscription, sur la liste d'Halluin, de 5 électeurs précédemment inscrits à Tourcoing. Ces électeurs ne crurent pas devoir faire la moindre démarche personnelle, pour demander leur radiation chez nous, en arguant de leur intention d'aller vers une autre commune, y exercer leurs droits électoraux.

Comme nous le disions hier, en les touchant les inscriptions faites à Roncq étant en tout le même, le second jugement que rendra M. le juge de paix le 17 courant, ne pourra être qu'identique.

La décision de la commission de jugement de Tourcoing se trouve donc être approuvée.

Pauvres cléricaux-nationalistes ! encore une manœuvre savamment ourdie qui échoue lamentablement.

MM. Jules Desurmont (tête de liste, aux élections dernières, S. V. P.) ; MM. Tiberghien, Pilpo, Sion, Vienne et autres, qui, avec quelques comparses obligés, avaient rêvé, puisqu'il n'y a rien de mieux à faire à Tourcoing, d'opérer des saut-de-ruisseaux dans les villages environnants ; les voilà contraints de rester à Tourcoing. C'est décidément la guigne.

Eh oui ! ils vont nous rester contre leur gré, ces infortunés cléricaux-nationalistes, aujourd'hui réduits à l'impuissance, après la succession ininterrompue de formidables raclées que les électeurs républicains leur infligèrent.

Cet exode qu'ils tentèrent vers les communes, où la réaction est menacée, était bien navet fait par eux-mêmes, de leur impopularité et de leur impuissance. D'un autre côté, la décision de la commission de jugement de Tourcoing, les maintenant sur nos listes, montrait que nous n'avons pas à les redouter, puisqu'on se plaisait à les garder. On les aime tant !

Et dire que l'autre jour, cléricaux de l'*Action antibérale* et nationaleux de l'*Union Jésuitique*, avaient le mirifique culot de venir, sous prétexte « d'apaisement », solliciter, mendier plutôt, auprès du chef vaillant des républicains, celui à qui ils se sont tant attaqués qu'ils s'y sont usé les dents, de faire application de la représentation proportionnelle.

C'est superbe d'audace ou d'inconscience.

Est-ce l'union, est-ce l'apaisement, que les réactionnaires voulaient aussi faire régner à Roncq et à Halluin, en s'embrigadant, pour les élections, en résidant à Tourcoing, influencer les scrutins de façon à maintenir des administrations que la majorité de leurs admirateurs condamnent et sont prêts à rejeter.

Non, ce n'était ni l'union ni l'apaisement, c'était bien, au contraire, un vrai défi aux électeurs démocrates des communes, et cette manœuvre, si elle avait réussi, était bien faite pour déchaîner violemment les passions.

C'est la démonstration flagrante que, s'ils sont mis d'un côté dans l'impossibilité de nuire, ils s'efforcent de porter leur action néfaste d'un autre. C'est leur nature même.

Laissons-les maintenant combiner et comploter dans l'ombre. Républicains, surveillez-les attentivement. Nous serions surpris qu'ils ne s'essaient pas encore à quelques petites pêches en eau trouble, à quelques compromissions louches.

OBSÈQUES OFFICIELLES A NOTRE CONCITOYEN ADOLPHE BOURGOIS, TUÉ AU COMBAT DE SETTAT (15 janvier)

L'administration municipale a décidé de faire des funérailles officielles au soldat Adolphe Bourgois, du 2e étranger, mort au champ d'honneur, au Maroc.

La dépouille mortelle de notre valeureux concitoyen devant arriver incessamment à Tourcoing, la cérémonie des obsèques aura lieu très probablement le mercredi 11 courant, à 9 heures ou 9 heures ½ du matin.

L'heure et le jour exacts seront fixés définitivement lundi et avis en sera donné par la voie de la presse.

Les administrations, les corps constitués et les fonctionnaires qui voudraient rendre un dernier hommage à un brave enfant de Tourcoing, sont priés d'en informer l'administration municipale, dès la journée de lundi prochain. Une place leur sera réservée dans le cortège.

Pourront également prendre part au cortège les sociétés d'anciens militaires et de musique qui en feront la demande en temps utile.

⁂

L'arrivée du corps

M. Bourgois père a reçu hier soir le télégramme suivant de Marseille, 5 h. 05 soir :

« Corps soldat Bourgois partira Marseille ce soir à 11 heures 45, arrivera gare Tourcoing après-demain 9, à 7 h. soir.

Signé : Sous-intendant TERRACOL. »

FANFARE DE LA LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE TOURQUENNOISE

La Commission de la Fanfare de la Ligue Vélocipédique Tourquennoise rappelle à ses membres la réunion du dimanche 8 courant.

Réunion à 9 heures trois quarts précises, au siège de la Société, rue de Gand, 128, pour se trouver à dix heures au boulevard du Cimetière. Présence indispensable.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Pierre D'halluin, 47 ans, ratacheur chez MM. Charles Tiberghien et fils, industriels, rue d'Avelin, a contracté une plaie contuse de l'index. Docteur Vermesch, 8 jours.

— M. Louis Dewaghère, ouvrier de la filature Herbaut et Ronsin fils, rue Faidherbe, a été contusionné au gros orteil du pied gauche par la chute d'un gros poids. Docteur Vienne, 7 jours.

— M. Jules Maillot, fileur chez MM. Destombes-Grau et fils, filateurs, rue des Carliers, s'est fait une coupure profonde du pouce gauche en travaillant à son métier. M. le Docteur Vienne a prescrit des soins au blessé dont la guérison exigera 5 ou 6 semaines. Il persistera une raideur de l'articulation de la phalange.

POPULATION ÉTRANGÈRE

Du 1er au 8 mars courant, dix-sept personnes étrangères : 6 hommes, 10 femmes et 1 enfant sont venues se fixer à Tourcoing et 3 étrangers : 2 hommes et 1 femme ont quitté la ville.

THÉATRE MUNICIPAL, PLACE LEVERRIER

Nous rappelons aux amateurs de théâtre la charmante représentation annoncée pour aujourd'hui dimanche 8 mars, en matinée.

A l'affiche, une fraîche opérette, musique de Messager, les « Petites Michu », en 3 actes : 1° Le jardin de l'Institution Hepin ; 2° Chez le général des Ifs ; 3° Les Deux Noces.

Le spectacle se terminera par un ballet en un acte : la « Perle d'Andalousie », de MM. Lincke et d'Auvergne, musique de Lecocq.

Bureaux à 2 heures 45. Rideau à 3 h. un quart très précises.

BULLETIN DÉMOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE SANITAIRE POUR LE MOIS DE FÉVRIER

Pendant le mois de février écoulé, le nombre des naissances d'enfants vivants a été de 134, dont 121 légitimes et 13 illégitimes. Il a été procédé à 74 mariages et 1 divorce a été enregistré. Les décès ont été de 115 non compris les morts-nés au nombre de 8 nous légitimes.

Les 115 décès se répartissent ainsi suivant les âges : De moins de un an, 18 ; de 1 à 19 ans, 15 ; de 20 à 39 ans, 17 ; de 40 à 59 ans, 23 ; de 60 ans et au delà, 39. Total : 115.

Les principales causes des décès ont été les suivantes : Coqueluche, 2 ; Diphtérite et Croup, 1 ; Grippe, 7. La tuberculose des poumons a fait 14. Les affections du : Bronche-alvéole, 1 ; Bronche-poumon, 9 ; Pneumonie, 4 ; Autres affections de l'appareil